

COMPTE-RENDU

Séance ordinaire du Conseil Municipal

Jeudi 10 Juin 2021 à 19 heures 00 - Salle Roche Close

Date de convocation : 4 Juin 2021

Nombre de conseillers : 15 en exercice, 11 présents, 15 votants

Présents : Laurent PASCAL, Guillaume CHABOT, Corinne LABELLE, Fabienne MANCHE, Alain PASTRE, Jean REMUSAT, Fabien PIOLLE, Christophe BESSON, Virginie ISOARD, Maxime MUSSO, Thomas SILVE

Excusés ayant donné pouvoir : Nathalie ESCLAPEZ ayant donné pouvoir à Christophe BESSON, Dominique BARON ayant donné pouvoir à Guillaume CHABOT, Brigitte THOMAS ayant donné pouvoir à Laurent PASCAL, Audrey MANIVET ayant donné pouvoir à Virginie ISOARD,

Absents : /

Présidence : Laurent PASCAL, Maire

Secrétariat de séance : Fabien PIOLLE

Points ajoutés à l'ordre du jour :

- Bail de location pour un terrain situé à côté d'Intermarché

VIE ASSOCIATIVE – FESTIVITES

- Attribution des subventions aux associations pour leur fonctionnement et leurs projets.

Voté à l'unanimité.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – FINANCES

- Mise en place d'une aide communale pour l'achat de vélos électriques en complément de l'aide de l'Etat existante : la commune versera 200€ aux personnes qui ont leur résidence principale sur Seyne et qui répondent aux critères définis par l'Etat. La présente aide sera attribuée pour 20 vélos/an.

Voté à l'unanimité.

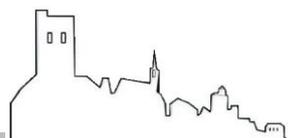
- Renouvellement du contrat avec la société JVS pour une durée de 3 ans pour le logiciel de comptabilité de la mairie qui arrive à terme le 30 juin 2021.

Voté à l'unanimité.

FORET – PASTORALISME – AGRICULTURE

- Modification des modalités de mise à disposition du terrain dit de « Pré Grand » à un maraîcher alpin en vue d'un prêt à usage.

Voté à l'unanimité.



ECONOMIE

▪ Bail de location pour le local de la buvette à la Maison des Jeunes qui prendrait fin le 31 Mars 2022 pour un loyer saisonnier hors charges de 250€. L'eau et l'électricité seront à la charge du preneur en fonction de ses consommations.

Voté à l'unanimité.

▪ Bail de location saisonnière des locaux de l'ancien café des Alpes pour une ou des boutique(s) éphémères ou « à l'essai » avec la possibilité de louer un seul local ou les 2 simultanément. Le loyer mensuel sera de 80€ charges comprises pour un local et 150€ charges comprises pour les 2 locaux.

Voté à l'unanimité.

▪ Bail de location d'une durée de 3 ans renouvelables 2 fois pour le local de l'office du tourisme avec la Communauté d'agglomération pour une superficie d'environ 106 m2 avec un loyer mensuel de 500€ charges comprises.

L'office du tourisme prendra à sa charge les travaux de modernisation effectués durant le 1^{er} semestre 2021.

Voté à l'unanimité.

▪ Bail de location pour un terrain situé à côté d'Intermarché afin d'y implanter un parking temporaire pour la saison estivale (juillet à septembre), avec un loyer pour la période de 600€.

Voté à 14 Voix pour et 1 abstention (Audrey MANIVET).

▪ Charte partenariale avec ENEDIS dans le cadre du programme de « Petites Villes de demain » en vue d'un partage de données et de conseils pouvant être un outil d'aides aux décisions aux communes labellisées « Petites villes de demain ».

Voté à l'unanimité.

GRAND PUY

▪ Versement d'une indemnité exceptionnelle aux agents saisonniers du Grand Puy qui pouvaient prétendre à une priorité d'embauche pour la saison 2020/2021 précisé dans la convention collective des remontées mécaniques, afin de palier à l'absence d'indemnisation par l'état au titre du chômage partiel.

Voté à 14 Voix pour et 1 abstention (Fabien PIOLLE).

SPORTS

▪ Modification des tarifs du gymnase pour les associations et clubs extérieurs au territoire de l'ancienne Communauté des communes du pays de Seyne afin de prendre en compte le coût de l'entretien.

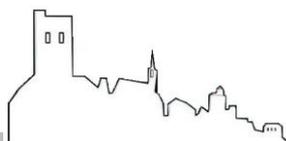
Voté à l'unanimité.

▪ Modification des tarifs de la piscine suite à la modification du protocole « COVID » entraînant la suppression des restrictions horaires.

Voté à l'unanimité.

SCOLAIRE - JEUNESSE

▪ Remboursements des frais de transport scolaire pour les familles qui ont été contraintes de régler les frais à la Communauté d'agglomération pour l'année scolaire 2021/22 et maintien du dispositif des



années précédentes qui permettait aux familles de ne pas faire l'avance de ces frais. La Communauté d'agglomération refacturera annuellement à la commune les frais afférents aux enfants de la commune inscrits.

Voté à l'unanimité.

URBANISME

▪ Convention de servitude pour des équipements électriques à Pompiéry.

Voté à l'unanimité.

▪ Convention de servitude et mise à disposition pour des équipements électriques « PETIT PUY » sis aux Auches (Maison des Jeunes).

Voté à l'unanimité.

▪ Convention de servitude et mise à disposition pour des équipements électriques à Champflorin.

Voté à l'unanimité.

▪ Convention de servitude pour des équipements électriques sur un terrain entre Seyne et Le Vernet.

Voté à l'unanimité.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

▪ Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération dans le cadre de la mise en œuvre du programme de diagnostic de performance énergétique des bâtiments publiques).

Voté à l'unanimité.

▪ Convention de partenariat et demande de subventions pour les communes volontaires pour le CRET (Contrat Régional d'Equilibre Territorial) avec la Communauté d'agglomération.

Voté à l'unanimité.

▪ Validation du projet de pacte de Gouvernance avec la Communauté d'agglomération qui permettra de définir et mettre en place une gouvernance qui garantisse la transparence du fonctionnement, de la participation de chaque commune de la Communauté d'agglomération Provence-Alpes-Agglomération et la recherche du consensus dans le processus décisionnel.

Voté à 9 Voix pour, 1 voix contre (Dominique BARON) et 5 abstentions (Laurent PASCAL, Brigitte THOMAS, Guillaume CHABOT, Jean REMUSAT, Corinne LABELLE).

QUESTIONS TRANSVERSALES

▪ Mise à jour du tableau des commissions municipales.

Voté à l'unanimité.

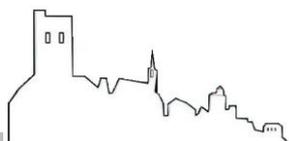
▪ Modification du tableau des emplois de la commune et création de poste :

- Transfert du temps technique d'un agent à un temps administratif (4h/semaine) : **Voté à l'unanimité.**

- Création d'un poste non permanent dans le cadre du dispositif de service civique, dont les modalités restent à préciser: **Voté à l'unanimité.**

- Création du poste de chargé de mission relatif à la convention signée avec « Petites villes de demain » pour un emploi à temps plein dont le coût est pris en charge par l'Etat à hauteur de 75%: **Voté à l'unanimité.**

▪ Paiement des reliquats de congés annuels à un agent muté qui ne pourra pas liquider la totalité de ses congés avant cette date compte tenu des obligations liés à son poste : **Voté à l'unanimité.**



- Mise à jour de la convention de mise à disposition de personnel communal au GIP afin que celle-ci prenne en compte, en sus des prises en charges actuelles, les frais afférents au personnel (assurance du personnel, prestations sociales, visites médicales etc...)

Voté à l'unanimité.

La séance est levée à 21h15.

